

Réunion du groupe de travail DGCS
Sur l'information et le soutien aux tuteurs familiaux
15 septembre 2016

La DGCS a réuni un groupe de travail sur l'information et le soutien aux tuteurs familiaux. Etaient présents les représentants des fédérations (CNAPE, FNAT, UNAF, l'Unapei était excusée), des représentants de DRJCS (Bretagne et Hauts de France), le Ministère de la Justice (Direction des affaires civiles et du sceau).

Les objectifs de la réunion sont :

- Faire un état des lieux quantitatifs,
- Identifier les besoins,
- Valoriser les bonnes pratiques,
- Déterminer les territoires concernés par l'enveloppe financière.

La DGCS rappelle que depuis longtemps, elle souhaitait se mobiliser et demandait régulièrement des crédits supplémentaires pour l'ISTF. **Pour 2017, elle a obtenu une enveloppe de 3 millions d'euros.** Cette somme correspond à la fourchette basse pour cause de budgets contraints dans tous les Ministères. Néanmoins, l'objectif est d'amorcer la pompe dès début **2017. L'enveloppe n'est pas pérenne et la DGCS devra présenter un plan d'action en cours avec les actions entamées et celles prévues.**

Une 2^e réunion est prévue le 13 décembre.

Un bilan, obtenu à partir des chiffres 2014 de la Justice, est présenté. 46% des ouvertures de mesures sont confiées à la famille. Dans 59 départements, le taux est inférieur à la moyenne et 18 départements ont un taux inférieur à 40% tandis que 14 départements ont un taux supérieur à 50%. La priorité à la famille est peu effective.

Le Ministère de la Justice travaille à affiner ces éléments statistiques. Il leur a été demandé de prendre en compte des éléments relatifs à l'existence d'un service ISTF, ce qui permettra de donner des éléments de bilan à Bercy (temps gagné par les greffes, soutien existant pour les familles et donc augmentation du nombre de mesures confiées aux familles...). Le Ministère de la Justice va y travailler

Selon les chiffres de la DGCS, il y a des services ISFT dans 83 départements, ce qui concerne 45% des services MJPM et correspond à 0,4 ETP en moyenne par service. L'ISTF se décline sous forme de permanences téléphoniques, de permanences physiques, de mise à disposition d'outils d'information et de séances collectives d'information. Toutefois, il s'agit seulement des chiffres visibles pour la DGCS. Ces informations sont donc partielles car elles ne recouvrent pas les financements d'autres acteurs publics (CD...) ou privés.

L'UNAF a présenté une enquête sur l'état de son réseau à la demande de la DGCS. Les DRJCS Bretagne et DRJCS Hauts de France (pour la partie Nord Pas de Calais) ont fait de même.

La FNAT a fait état des informations recueillies à l'occasion d'une enquête flash :

- Disparité sur les régions
- Tous les services n'ont pas mis en œuvre un service ISTF
- Aucun financement pérenne
-

Question posée par la FNAT : Quid de l'application de **l'article 420** quant à la possibilité d'un financement privé. La DGCS va saisir son service juridique pour clarifier les choses.

Bilan quantitatif :

Un questionnaire quantitatif va être élaboré par la DGCS. Simple, il devra permettre d'avoir des informations sur les moyens, les coûts et les financements. Ce sont les DRCS qui les transmettront aux associations, en octobre. Il s'agit d'avoir une vision globale et consolidée et non au centime près. Le projet sera transmis pour avis aux fédérations qui seront aussi en copie de l'envoi.

Le questionnaire devrait notamment interroger les services qui ont fait de l'ISTF et qui ont arrêté, faute de moyens.

Bilan qualitatif :

Il a pour objectifs d'identifier les bonnes pratiques, les besoins des familles et les axes à améliorer. Il sera mené par l'ANCREAI, à partir de début décembre. Les résultats sont attendus pour février 2017. Le financement de cette étude est compris dans l'enveloppe des 3 millions.

Après discussion, il a été convenu qu'il ne concernera que certaines régions. En sont exclues celles qui ont déjà ce bilan (Nord Pas de Calais et Bretagne).

Les territoires doivent être assez représentatifs (villes, territoires ruraux...) mais aussi correspondre à des territoires où il existe déjà des services ISTF, pour repérer les bonnes pratiques. A priori, le territoire d'une ancienne région sera concerné dans son ensemble mais il pourra y avoir des exceptions.

Possibilité de proposer des régions à la DGCS dans les 15 jours.

Instruction aux services déconcentrés :

L'instruction décrira les priorités et les objectifs d'emploi des crédits. L'évaluation du dispositif sera aussi prévue avec des outils communs (fiche d'intervention type...).

Le choix des départements sera précisé dans cette instruction. Les crédits vont être délégués aux DRJCS, avec des critères régionaux. La DGCS va faire des hypothèses, à partir des résultats des bilans.

Aucune décision n'est prise sur la répartition des crédits. Plusieurs solutions sont envisageables :

- Un minimum à tous les territoires,
- Aide au démarrage, notamment dans les départements sur lesquels il n'existe aucun service,
- Encouragements à ceux qui ont déjà avancé...

Outils d'information et de mutualisation :

Les outils existants sont nombreux, une mutualisation est donc nécessaire.

3 niveaux peuvent être envisagés, parallèlement :

- Une mutualisation des outils, à un niveau national, pour les professionnels ISTF (share point),
- Un accès à l'information de base, à un niveau national, pour le grand public,
- Un internet régional ou infra régional avec des informations de proximité et concrètes (annuaires, séance d'information collective..).

L'objectif est de s'appuyer sur les outils existants. **La DGCS souhaite connaître les bonnes pratiques en la matière (appel sera lancé dans chaque réseau).**